



## VILLE DE COGOLIN

### ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023/317

VIDE GRENIER, PLACE DES BOULES – CENTRE ADOS

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-1 à L 2213-6,

Vu la demande du service animation jeunesse afin d'organiser un vide grenier avec le centre ados et ce le dimanche 02 avril, sur la place Victor Hugo, le jeu de boules,

Considérant qu'il convient de veiller à assurer sécurité et bon ordre lors de cette vente au déballage,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Le centre ados est autorisé à occuper le jeu de boules lors du vide grenier et ce :

|                                               |
|-----------------------------------------------|
| le dimanche 02 avril 2023<br>de 5 H 30 à 20 H |
|-----------------------------------------------|

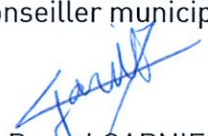
#### ARTICLE 2

En cas d'infraction aux prescriptions du présent arrêté, conformément aux dispositions des articles R 417.10 et R 411.26 du code de la route, il sera prévu l'enlèvement du véhicule aux frais du contrevenant et à leurs risques et périls.

#### ARTICLE 3

Monsieur le maire, Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Grimaud, Monsieur le chef de la police municipale et Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de Cogolin sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée.

Fait à Cogolin, le 17 mars 2023  
Le conseiller municipal délégué,

  
Jean-Pascal GARNIER



Le maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Précise que suivant les dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Formalités de publicité effectuées le : 24/03/2023 – n° 2023/305

Notifié le :